

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 18/05/2017

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D.FROMILHAGUE, C LEFEBVRE, G. NICHOLLS, M. ALINS, G.MILLON-FREMILLON, C.AUZIAS,

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

En préambule du conseil municipal, Mr LEROUX, au nom de la société VEOLIA, présente l'évolution du contrat de l'eau signé avec la commune et répond aux questions posées. L'ensemble des conseillers sont satisfaits de cette évolution.

Ouverture de la séance du conseil : 21h15

Le compte rendu du conseil municipal du 07/04 /2017 est approuvé à l'unanimité.

1^{ère} délibération :

Achat de logiciel pour réaliser et transmettre les actes administratifs dans le cadre de leur dématérialisation

Actuellement, le secrétariat de la mairie dispose du logiciel AGEDI pour les payes et les élections et du logiciel de la société BERGER-LEVREAU pour les autres actes.

Une étude des coûts de chaque logiciel est présentée, ceux-ci sont sensiblement identiques. La secrétaire de mairie est plutôt favorable au logiciel fourni par Berger-Levreau et aux prestations associées.

Après délibération, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le logiciel Berger-Levreau pour un coût de **1416€** en 2018 (installation et maintenance) et **708€** les années suivantes.

2^{ème} délibération :

Entretien et vérification des installations électriques. La municipalité a 6 structures et 3 compteurs électriques à faire vérifier chaque année.

Trois sociétés sont mises en concurrence : APAVE sud, DEKRA et la SOCOTEC.

Le conseil se prononce pour l'APAVE sud, moins disant, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1° Elections :

Pour les élections législatives, de nouveaux panneaux sont à prévoir (nombreux candidats)

Le dépouillement aura lieu à **18h00**. La liste des tâches de chacun a déjà été communiquée.

2°Agriculture :

A) M. le Maire lit une lettre du sénateur R. Courteau qui demande la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour la période de gel qui a impactée la commune et les communes du département.

B) « Espèces nuisibles » : Suite à des demandes de piégeage, M. le Maire précise qu'avant de déclarer une espèce nuisible, il veut connaître avec l'aide de l'ACCA et son président M. J.C. Deramond, les parcelles et élevages impactés ainsi que la démarche à suivre auprès de la préfecture. Une demande écrite au président de l'ACCA est indispensable en préalable à toute intervention.

C) Une rencontre entre agriculteurs, société de chasse et bureau municipal a eu lieu le 28/04/2017 à propos de la révision du SCOT du Lauragais et du document d'urbanisme.

3° Objectif zéro phyto :

Mme ALINS propose de se charger du dossier d'inscription dans ce dispositif que la commune applique depuis deux ans sans en faire de publicité. L'inscription est à faire avant le 19/06/2017.

4° Fauchage des chemins de la CCPLM :

- La société Gaïda de Fanjeaux a réalisé le fauchage des banquettes des chemins et itinéraires de randonnée en conformité avec le contrat de la communauté de communes (OTI).
- La société OURNAC devrait venir sur la commune pour le fauchage des banquettes chemins de la CC PLM

5° Subvention : Une demande de subvention de la cave coopérative de la Malepère afin de célébrer son anniversaire est lue par M. le Maire. Les conseillers demandent d'abord l'obtention d'un panneau indiquant que Ferran fait partie du terroir de la Malepère avant de voter une subvention (seule commune n'en bénéficiant pas)

6° Résidus de construction :

Les résidus de construction doivent être mis en déchetterie et compris dans le prix des devis demandés.

La municipalité en utilise pour améliorer les chemins mais veut être mis au courant de ce qui est proposé afin de les accepter ou non et d'orienter les dépôts de façon optimale.

7° Déchets verts :

Rappel de l'interdiction de brûler pour les particuliers. Difficulté de déposer les déchets verts à la déchetterie (tonnage limité).

Proposition de dépôt sur le terrain communal route de Brézilhac mais après autorisation de la mairie et selon les végétaux à stocker.

8° Demande famille Bottosso-Deramond :

M. le Maire lit une demande du 5 janvier 2017 des familles Bottosso/Deramond/Sermet demandant l'attribution du nom de J. Sermet à la place du Castel. Après débat, les conseillers ne sont pas d'accord, refusent de nommer cette place J. Sermet, et proposent aux demandeurs la pose d'une plaque commémorative sur la maison de M. J. Sermet rappelant ses années de maire et son passé de résistant.

Le bureau municipal rencontrera les familles et argumentera sa décision auprès d'elles.

9° Place du Castel :

Une rencontre entre les élus et les habitants riverains de la place a eu lieu le 12/05/2017. Le compte rendu ne soulève aucune objection et sera transmis à l'architecte afin qu'elle puisse faire son projet qui sera présenté au conseil municipal du 27/06/2017 et à la réunion publique des habitants le 22/06/2017.

- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 27 juin à 20h30

La séance est levée à 23h45